

14ème législature

Question N° : 89294	De M. Gérald Darmanin (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >élèves	Analyse > suivi individualisé. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 29/09/2015 Question retirée le : 02/02/2016 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes relatif au suivi individualisé des élèves. La Cour des comptes a publié un rapport le 4 mars 2015 dans lequel elle évalue la politique du Gouvernement en matière de suivi individualisé des élèves. La Cour estime que, si le ministère a instauré de nombreux dispositifs pour favoriser et améliorer le suivi individualisé des élèves, il ne leur a donné ni la cohérence d'une politique d'ensemble, ni les moyens de leurs ambitions. Ce rapport préconise notamment de chiffrer annuellement, pour le Parlement, le coût des dispositifs de suivi individualisé des élèves, afin d'éviter un éparpillement de l'argent public sans efficacité pour les élèves. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement envisage de suivre cette recommandation et selon quel calendrier.